

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 16 décembre 2021, à 19 h 30. à la salle de municipale de la municipalité de Saint-David, située au 33 rue Principale à Saint-David et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gille Hébert et Pier-Yves Chapdelaine, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier Mark McDuff est présent ainsi que la directrice générale adjointe Sylvie Letendre.

Il est mentionné et constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021-12-254 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

M. le Maire procède à la présentation du budget 2022.

Il mentionne qu'une présentation en lien avec le budget 2022 sera incluse au site internet de la Municipalité et que le budget sera publié dans l'édition hivernale du journal municipal.

BUDGET 2022

REVENUS

Taxes :

Taxe foncière générale	334 143 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	979 484 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	142 441 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	5 879 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	1 946 \$	
Tarifification pour l'eau		90 550 \$
Tarifification pour les matières résiduelles (ordures)	73 951 \$	
Tarifification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	96 993 \$	
Tarifification pour réserve financière (eaux usées)	4 054 \$	
Tarifification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>40 351 \$</u>	1 919 792 \$

Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
------------------------------	-----------------	----------

Transferts et investissement :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	174 209 \$
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	10 930 \$
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	7 373 \$

Voirie – compensation pour entretien TECQ 2019-2023	260 000 \$ <u>100 000 \$</u>	552 512 \$
<u>Services rendus :</u>		
Administration générale		500 \$
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau	10 000 \$	
Aménagement et urbanisme	74 209 \$	
Santé et bien-être	9 268 \$	
Loisirs et culture	<u>96 500 \$</u>	190 477 \$
<u>Imposition de droits :</u>		
Licences et permis		2 000 \$
Droits de mutation immobilière	<u>7 500 \$</u>	9 500 \$
<u>Amendes et pénalités :</u>		
	<u>2 500 \$</u>	2 500 \$
<u>Intérêts :</u>		
	<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
<u>Autres revenus :</u>		
	<u>17 800 \$</u>	17 800 \$
TOTAL DES REVENUS :		<u>2 702 581 \$</u>

CHARGES

<u>Administration générale :</u>		
Conseil municipal	65 385 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	411 380 \$	
Greffes	9 335 \$	
Évaluation	18 686 \$	
Autres	104 795 \$	
Amortissement	<u>16 562 \$</u>	626 393 \$
<u>Sécurité publique :</u>		
Contribution SQ	144 339 \$	
Protection contre les incendies	140 571 \$	
Sécurité civile	3 150 \$	
Autres	2 520 \$	
Amortissement	<u>15 323 \$</u>	305 903 \$
<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	344 002 \$	
Enlèvement de la neige	159 799 \$	
Éclairage des rues	10 700 \$	
Circulation et stationnement	5 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	10 230 \$	
Amortissement	<u>132 276 \$</u>	662 507 \$
<u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	143 075 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	33 394 \$	
Réseau d'égout	46 230 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	75 410 \$	
Amortissement	<u>184 756 \$</u>	482 865 \$
<u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OH Pierre-De Saurel)	6 500 \$	
Installation Le Cheval Marin	1 828 \$	
Amortissement	<u>7 478 \$</u>	15 806 \$
<u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	89 090 \$	
Promotion et développement économique	<u>17 540 \$</u>	106 630 \$

<u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	331 695 \$	
Bibliothèque	10 310 \$	
Amortissement	<u>49 879 \$</u>	391 884 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>64 717 \$</u>	64 717 \$
Sous-total des charges :		<u>2 656 705 \$</u>

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Immobilisations	158 600 \$	
Remboursement de la dette à long terme	349 050 \$	
Remboursement du fonds de roulement	23 500 \$	
Affectation – Réserve voirie	156 000 \$	
Affectation de surplus accumulé	<u>(235 000 \$)</u>	452 150 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		3 108 855 \$
Moins amortissement		406 274 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 702 581 \$</u>

2021-12-255

Adoption du budget 2022

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David adopte le budget présenté pour l'année 2022, lequel totalise des revenus de 2 702 581 \$ et des charges et autres activités financières sans amortissement de 2 702 581 \$ et de 3 108 855 \$ avec amortissement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-12-256

Résolution relative au programme des dépenses en immobilisations

Attendu que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents ;

Attendu que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 :

2022 : **Ajout d'un équipement de réfrigération au Centre récréatif**

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou autre programme d'aide financière et Fonds général de la municipalité
Coût : 115 000 \$

Acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie

Fonds général de la municipalité

Coût : 17 500 \$

Acquisition d'un tracteur à gazon pour les emplacements municipaux

Fonds général et Fonds de roulement

Coût : 14 000 \$

Lignes permanentes pour le terrain de soccer

Fonds général de la municipalité et programme d'aide financière

Coût : 10 000 \$

Installation d'un système d'alarme au garage municipal et de caméras extérieures à la caserne

Fonds général de la municipalité

Coût : 7 200 \$

Dalle de béton dans une partie du Centre récréatif

Fonds général de la municipalité

Coût : 4 900 \$

2023 **Installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif**

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou autre programme d'aide financière

Coût : 150 000 \$

Travaux de voirie

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, autre programme d'aide financière et réserve financière pour voirie

Coût : 700 000 \$

Aménagement du Parc Jonathan-Würtele

Fonds général et programme d'aide financière

Coût : 45 000 \$

2024 **Acquisition d'un camion pour le Service de sécurité incendie**

Règlement d'emprunt imposant une taxe sur l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité

Coût : 300 000 \$

M. le Maire mentionne que le Programme triennal d'immobilisations sera inclus au site internet de la Municipalité et qu'il sera publié dans l'édition hivernal du journal municipal.

Période de questions concernant le budget 2022

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2021-12-257

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier